

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2012, les règlements suivants :

RCA12-14010 : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2013);

RCA12-14011 : Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2013).

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 11 décembre 2012

La secrétaire d'arrondissement,

M^e Danielle Lamarre Trignac

Publication :

Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 11 décembre

Journal de Saint-Michel, édition du 12 décembre

Nouvelles Parc-Extension News, édition du 15 décembre